



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 juillet 2020 à 20 heures 15 minutes
Mairie

Présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, Mme LABAS Isabelle, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Procuration(s) :

M. GOUSSOT Bernard donne pouvoir à M. GARNERET Alexandre, Mme DEFLESSELLES Gaëlle donne pouvoir à M. GARNERET Alexandre

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DEFLESSELLES Gaëlle, M. GOUSSOT Bernard

Secrétaire de séance :

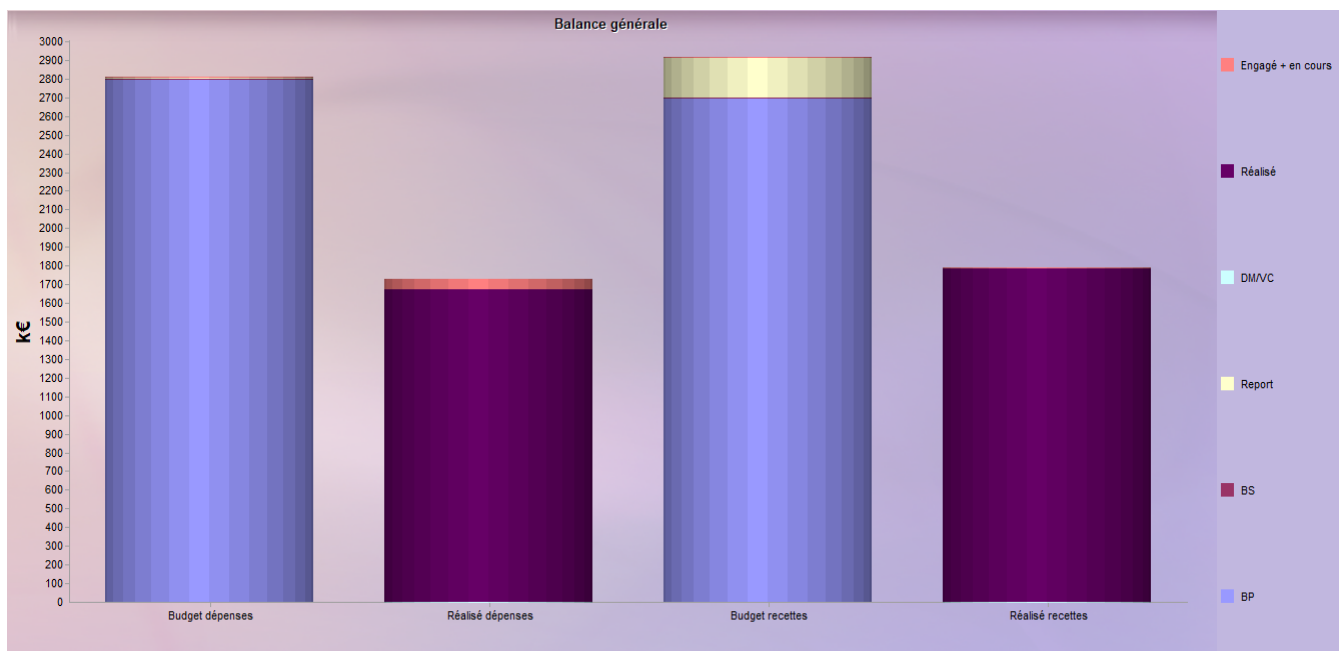
Président de séance : M. GARNERET Alexandre

1 - Présentation compte administratif 2019

M. le Maire distribue à chaque conseiller municipal un document retraçant les écritures comptables de l'année 2019 ainsi que les résultats de l'exercice qui ont été repris dans le budget 2020.

2 - Présentation budget 2020

M. le Maire donne ensuite à chacun un exemplaire du budget tel que voté par le précédent Conseil Municipal en faisant un point sur les réalisations budgétaires à ce jour.



3 - Compte rendu des actions menées depuis le confinement

- Élections communautaires

M. le Maire indique que les élections du Président et des vice-Présidents de la communauté de communes auront lieu le 17 juillet.

Il recense les souhaits des conseillers municipaux de participer à certaines commissions. La liste définitive des commissions pour le nouveau mandat leur sera transmise dès réception afin de finaliser leurs choix.

- Divisions parcellaires

Monsieur le Maire fait le point sur les divisions parcellaires en cours confiées au cabinet de géomètres experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE afin de réintégrer dans le domaine public des morceaux de trottoirs inclus dans les parcelles privatives des riverains :

- parcelles sur la RD31 (suite aux conventions de cession à l'euro symbolique signées sous seing privé lors des travaux de la RD31)

- parcelle sur la RD 996 (conventions récemment signées préalablement au commencement des travaux de voirie à compter du 20 juillet).

Ce document du géomètre permettra de régulariser les conventions par acte notarié.

Etant sur l'emprise d'une route départementale, l'arrêté d'alignement sera pris par le Département.

M. le Maire indique qu'un litige est en cours avec un riverain qui a signé une telle convention rue de Gevrey et qui désormais revendique l'usage du trottoir. Ce dossier est entre les mains du conciliateur de justice.

- Restaurant 110 rue de Dijon

M. le Maire expose que les exploitants ont cessé leur activité le 17 décembre 2019.

La SARL VTPB a été placée en liquidation judiciaire le 09 juin 2020. Le liquidateur judiciaire a notifié à la commune la cessation du bail au 30 juin. La commune a récupéré les clés du bâtiment.

Les loyers impayés s'élèvent à 17 766,67 € auxquels s'ajoutent 733,33 € de décompte final pour la période allant de la liquidation judiciaire à la résiliation du bail.

M. le Maire expose les discussions en cours avec la société GO UP pour installation d'une structure "comptoir de campagne". (vente de produits de qualité, en circuit court). Une étude est en cours et la décision finale interviendra avant la fin de l'année. Les travaux d'aménagement de l'espace commercial seraient pris en charge par la communauté de communes.

La commune pourrait rendre le logement de l'étage indépendant afin de le louer.

- PLU

Une réunion de reprise des études sur le PLU est programmée le jeudi 16 juillet à 9h30 en Mairie. (finalisation du PADD, début des OAP)

M. le Maire rappelle que cette commission était composée de lui-même, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Frédéric LAUTERBORN et Mireille SABRI qui continuent d'y participer. M. Eric SENET se porte volontaire pour s'y joindre. Une explication est donnée sur les règles de densification imposées par le SCOT contraignant la commune dans ses choix d'urbanisation.

- Travaux

Lors du fauchage des Remparts, 2 arbustes ont été coupés et d'autres abimés au pied. L'entreprise Duc et Preneuf va remplacer gracieusement les arbres coupés et mettre des protections aux pieds.

De même, lors du nettoyage de la parcelle VIARD le grillage a été abimé, l'entreprise a fait le nécessaire pour sa remise en état.

- SONOFEP

La SONOFEP, en attendant l'approbation du PLU lui permettant de mettre en oeuvre ses projets a réalisé des travaux préparatoires à sa plateforme et a déposé une déclaration préalable pour une clôture.

Les riverains contestent la mise en place de merlons de 4m de hauteur. M. le Maire a demandé que ces levées de terre destinées à servir d'écran visuel soient réduites à 2m de hauteur.

- Voirie RD996

Le marché a été notifié à l'entreprise Roger Martin. la réunion préparatoire aura lieu jeudi 9 juillet pour un début de travaux estimé au 20 juillet avec une coupure du 1er au 15 août. La même entreprise réalisera la bande de roulement pour le compte du Département.

- Décès

M. le Maire fait part du décès de M. Jean DE PALMA le 28 juin. M. DE PALMA a été employé communal de janvier 1988 à octobre 2002.

Il annonce également le décès le 05 juillet de M. Michel THOMAS conseiller municipal de 1959 à 1977 et de 1983 à 1984, adjoint de 1977 à 1983 et de 1989 à 1995.

M. le Maire, retenu par une réunion, ne pourra assister aux obsèques. M. LAUTERBORN s'y rendra et représentera la commune.

- Aire de jeux

Pascale REMONDINI explique le projet de réinstallation de l'aire de jeux qui avait été retirée du lotissement les Chêneteaux. Il fut envisagé de la réinstaller dans la cour de l'ancienne Mairie mais cela nécessitait des modifications des grillages de l'école afin d'avoir une surface suffisante.

L'acquisition de la parcelle 118 rue de Dijon permet à la commune de disposer d'une surface disponible et suffisante pour la réimplantation. le terrain est proche de l'école et grillagé. Il est rappelé que l'accès à l'aire de jeux se fait sous la surveillance des parents.

Le devis pour la remise en état du jeu, la pose d'un sol souple et la mise en place sur gazon d'un nouveau jeu sur ressort s'élève à 10 282 € TTC. Considérant que 9 000 € avaient été inscrits au budget pour ce projet,

M. le Maire suggère au Conseil Municipal d'ajouter 1 300 € par décision budgétaire modificative prévue lors de la présente séance.

4 - Établissement de la liste des contribuables proposée au directeur des services fiscaux pour composer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée dans chaque commune. Elle est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

M. le Maire dresse la liste des commissaires sortants participant activement à la commission et suggère de les proposer de nouveau. Il sollicite également les membres du conseil municipal répondant aux conditions posées par l'article 1650 du CGI et liste d'autres contribuables pour compléter la proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de proposer les contribuables suivants pour que soit constituée la Commission Communale des Impôts Directs :

Civilité	NOM	Prénom
M.	BERGEROT	Régis
Mme	BŒUF	Séverine
M.	CAPELLI	Alain
Mme	CHAUDAT	Stéphanie
Mme	DE COCK	Claire
Mme	DEFLESSELLES	Gaëlle
M.	DENISOT	Alexandre
M.	DESQUIREZ	Eric
Mme	GAUTHERON	Eva
M.	GIBASSIER	Patrick
M.	GOUSSOT	Jean
M.	GOUSSOT	Bernard
M.	JACSON	Claude
Mme	LABAS	Isabelle
M.	LAUNAY	Fabrice
M.	LAUTERBORN	Frédéric
M.	LEPREUX	Lionel
M.	LEQUERE	Stéphane
M.	MENDES	Gérald
M.	MORIS	Philippe
M.	REMOND	Philippe
Mme	REMONDINI	Pascale
M.	RUPIN	Philippe
M.	SENET	Eric

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Programme spécial de rénovation de l'éclairage public : financement par fonds de concours

Le Maire expose l'opportunité de réaliser via le SICECO un programme spécial de rénovation de l'éclairage public, subventionné à 80% grâce à la valorisation de certificat d'énergie.

Ce programme consiste en la dépose de 7 mats (dont 3 doubles) qui seraient remplacés par 6 points lumineux à LED au niveau de la place de l'ancienne Mairie et de l'angle RD996 / rue Haute.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 10 463,62 € et la contribution de la commune est évaluée à 2 096,98 € incluant 1,28 € d'écotaxe.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- **ACCEPTÉ** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;
- **DIT** que ces travaux seront amortis sur 5 ans.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Programme spécial de rénovation de l'éclairage public : décision budgétaire modificative n°1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2041512 (204) : Bâtiments et installations	2 100,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	3 400,00
2128 (21) : Autres agencements et aménagements de terrains	1 300,00		
Total dépenses :	3 400,00	Total recettes :	3 400,00

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	3 400,00		
Total dépenses :	3 400,00	Total recettes :	0,00

3 400 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (107 642 €)

Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 104 242 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 1, Abstention : 0)

7 - Désignation des représentants de la commune à différentes instances :

- SICECO (1 titulaire / 1 suppléant)
- Association des communes forestières (1 titulaire / 1 suppléant)
- CNAS : 1 délégué élu

- SICECO

Le SICECO, Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé regroupant 675 communes et 18 EPCI. Le territoire du SICECO est divisé en 11 secteurs géographiques appelés Commissions Locales d'Énergie (CLE). Les EPCI composent une douzième CLE.

La commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein de la CLE n°3 dénommée CLE de l'Abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE comme délégués à la CLE :

- Philippe RUPIN, délégué titulaire
- Alexandre DENISOT, délégué suppléant

- Association des communes forestières

Il convient de désigner deux délégués "forêt" qui représenteront la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de l'association de Côte-d'Or

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE :

- Alexandre GARNERET, délégué titulaire
- Eric DESQUIREZ, délégué suppléant

- CNAS

La commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS). Il convient de désigner un délégué élu pour représenter la commune au sein des instances du CNAS lors de l'assemblée annuelle notamment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE Alexandre GARNERET, Maire, délégué élu du CNAS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Désignation de 3 garants des bois

Vu l'article L243-1 du Code Forestier qui dispose que l'exploitation des affouages s'effectue sous la garantie de 3 bénéficiaires solvables désignés avec leur accord par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉSIGNE comme garants des bois :

- Philippe RUPIN
- Éric DESQUIREZ
- Lionel LEPREUX

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Questions diverses

- Territoire communal

Il est décidé d'organiser une visite de la commune avec le Conseil Municipal afin de leur présenter le territoire communal (forêt communale)

M. SENET pose la question de l'entretien de la végétation rue des pâtis. M. le Maire explique qu'une DICT concernant le poteau électrique gênant l'alignement du trottoir est en cours. En attendant M. SENET se porte volontaire pour réaliser l'entretien indispensable.

M. SENET sollicite une réflexion pour un abaissement de la vitesse rue des Pâtis.

- 14 juillet

En raison du contexte sanitaire, aucun rassemblement n'est prévu pour le 14 juillet cette année.

M. le Maire expose qu'il est de tradition de remettre quelque chose aux femmes et jeunes filles de plus de 13 ans lors du vin d'honneur du 14 juillet. Ce fut des poteries puis une plante fleurie.

M. le Maire sollicite les nouveaux élus pour réinventer les festivités du 14 juillet à compter de 2021.

- Maisons fleuries

M. le Maire rappelle que chaque année au 11 novembre, une récompense est remise aux 10 foyers ayant le plus joliment contribué au fleurissement du village.

Une délégation du Conseil Municipal parcourt la commune pour repérer une sélection de maisons qui sont ensuite présentées à l'aveugle au Conseil Municipal qui en retient dix.

Ces 10 lauréats reçoivent un bon d'achat à la SONOFEP d'un montant de 20 €. Et chaque foyer présélectionné reçoit 1 édition du calendrier lunaire de l'année N+1.

Stéphanie CHAUDAT, Claire DE COCK, Isabelle LABAS et Severine BOEUF (sous réserve de disponibilité) se portent volontaires pour effectuer les passages dans la commune.

- Repas des aînés

Le Château de Saulon a arrêté sa table bistronomique pour se consacrer pleinement à son activité gastronomique. Pour le repas des anciens, compte tenu de ces changements, la proposition faite s'élève à 50 € par convive au lieu de 42 € actuellement. Par ailleurs, le repas aurait lieu un samedi au lieu du dimanche.

Compte tenu de la hausse importante de prix, M. le Maire va solliciter une proposition du Relais de la Sans Fond à Fénay.

- Communication

Une discussion est lancée sur la communication de la commune notamment la faisabilité de l'utilisation d'une page Facebook qui pose le problème de la modération. Pour communiquer sur l'actualité de la commune en temps réel, il est évoqué le bon fonctionnement d'applications mobiles telles que Panneau Pocket. Un groupe de réflexion sur la communication de la commune sera créé.

- Population

A ce jour, l'année 2020 enregistre 10 naissances, une 11ème étant à venir.

La population réelle est donc au 06 juillet 2020 de 765 habitants.

- Prochains conseils municipaux

Les prochaines réunions auront lieu les 07 septembre, 05 octobre, 02 novembre, 07 décembre 2020 et 04 janvier 2021.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.